

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Nyon et Prangins doivent renoncer au projet de passerelles de mobilité douce Nyon-Prangins et Bois-Bougy**

Nyon, le 8 décembre 2025

**SOUS EMBARGO JUSQU'AU LUNDI 8 DÉCEMBRE À 20H**

**De nouvelles contraintes techniques, constructives et sécuritaires imposées par les CFF rendent les deux ouvrages technique et financièrement insoutenables. Elles entraînent une hausse des coûts d'études et de réalisation de près de 11,9 millions de francs – soit un doublement du budget initial – et repoussent les travaux au-delà de 2040.**

Les Municipalités de Nyon et de Prangins renoncent au projet de passerelles de mobilité douce reliant Nyon à Prangins et au secteur de Bois-Bougy. Elles motivent cette décision dans une communication formelle à leurs Conseils communaux respectifs.

#### **Plus d'une décennie d'études**

Initiée au début des années 2010 dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de deuxième génération, la démarche a fait l'objet de plusieurs décisions des Municipalités et Conseils communaux de Nyon et de Prangins, ainsi que de travaux menés avec les CFF et la Confédération.

En 2018, la Municipalité de Nyon, en collaboration avec la Commune de Prangins, a notamment lancé une procédure de mandats d'étude parallèles, à laquelle les CFF ont participé comme membre du jury. Ce processus a permis de comparer plusieurs solutions techniques et architecturales et de retenir un concept jugé, à l'époque, fonctionnel, bien intégré et réalisable.

#### **Exigences accrues des CFF**

Dans le cadre de la poursuite des études, les CFF ont imposé de nouvelles contraintes techniques, constructives et sécuritaires. Celles-ci modifient radicalement la conception des ouvrages, complexifient l'environnement ferroviaire et génèrent des risques élevés pour les infrastructures durant et après les travaux.

Elles entraînent également une hausse estimée à 11,9 millions de francs hors taxes, soit le double du budget initial, ainsi que des délais incompatibles avec les objectifs fixés. A ce stade, aucun chantier ne pourrait raisonnablement débuter avant 2040, sans garantie de stabilité du contexte.

#### **Risques financiers et absence de garanties**

Ces éléments conduisent les Municipalités de Nyon et de Prangins à constater, avec l'appui du bureau d'assistance au maître d'ouvrage et des partenaires techniques, que les conditions ne sont plus réunies pour poursuivre le projet.

En décidant d'y mettre fin et de clore les études en cours, elles agissent pour préserver les finances publiques et éviter l'engagement de dépenses supplémentaires sans perspective de réalisation à court ou moyen terme.

Les Municipalités de Nyon et de Prangins regrettent cette issue et réaffirment leur attachement à la mobilité douce. Elles poursuivront, avec les partenaires concernés, l'étude de solutions alternatives mieux adaptées aux contraintes actuelles et directement bénéfiques pour la population.

> Suite en page 2

## MUNICIPALITÉ DE NYON

> Suite de la page 1

### **Un projet pensé pour les piétons et les cyclistes**

Le projet s'inscrivait dans les Lignes directrices municipales *Nyon 2030 Ville proche et vivante* et du programme de législature de la Commune de Prangins. Il visait à renforcer les liaisons piétonnes et cyclables, à améliorer l'accessibilité à la gare et à soutenir les objectifs d'agglomération.

Il prévoyait deux ouvrages :

- une passerelle reliant la gare de Nyon au pont de la Redoute (entiièrement sur territoire nyonnais), portée avec la Commune de Prangins ;
- une passerelle à Bois-Bougy reliant Colovray et la route Suisse aux réseaux piétonniers et cyclables existants, portée exclusivement par la Ville de Nyon.

### **Montants investis dans les études**

Sur le plan financier, les études réalisées représentent un engagement de 444'000 francs sur un crédit total approuvé de 1,576 million. Ce montant se répartit entre 312'000 francs pour la Ville de Nyon et 132'000 francs pour la Commune de Prangins, cette dernière ne finançant, conformément à la convention en vigueur, que les études relatives à la passerelle Nyon-Prangins.

### **Contacts presse**

- **Ville de Nyon**  
**M<sup>me</sup> Roxane Faraut**, Municipale chargée du Service des infrastructures, 078 699 58 60
- **Commune de Prangins**  
**M<sup>me</sup> Dominique-Ella Christin**, Syndique de Prangins, chargée du Service Urbanisme  
076 339 58 15